



REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

AVS - AESH

(OUVERTE AUSSI AUX ENSEIGNANTS)

VENDREDI 9 NOVEMBRE

14h – 17h

Accueil à partir de 13h30

ESPE de Maxéville (salle AS1)



UN COMBAT COLLECTIF

Les personnels accompagnant d'enfant en situation de handicap travaillent au quotidien dans les écoles et établissements dans une grande précarité. Profitant de cette précarité, l'Éducation Nationale feint souvent de méconnaître les conditions de travail, les statuts, les droits des personnels, les conditions de rémunération, ...

Depuis la création des premiers postes d'accompagnant, nos organisations syndicales n'ont donc eu de cesse de pousser l'administration pour que ces métiers soient reconnus, que les conditions de travail évoluent et que les droits des personnels soient respectés et renforcés.

En juin 2018, nous avons obtenu une nouvelle audience, préparée avec les personnels lors d'un stage AVS-AESH, qui a permis un certain nombre d'avancées notables. Pour autant, de nombreuses questions demeurent et nous devons continuer à nous battre pour qu'elles soient levées, avec toujours en ligne de mire la création d'un véritable métier d'accompagnant, reconnu notamment par des emplois statutaires de la fonction publique.

Nous invitons donc tous les personnels accompagnants, à se réunir pour analyser collectivement les évolutions obtenues en juin (circulaire rectorale, « vadémécum », règles de calcul du salaire et du temps de travail...), s'informer sur les droits et devoirs des AESH, mais aussi et encore débattre et construire ensemble les revendications à venir.

La réunion pourra être organisée en groupes, pour s'adapter au parcours de chacun-e en fonction des types de contrat, ou de « niveau de parcours » préalable de formation avec notre collectif.

MODELE DE LETTRE

DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Nom, Prénom

Nom et adresse de l'établissement

A l'attention de Madame l'inspectrice d'académie *(si votre employeur est directement la cellule Handiscol de la dSDEN)*

OU A Monsieur le Proviseur de l'établissement mutualisateur *(pour les CUI, PEC et certains AESH)*

Madame l'Inspectrice d'Académie
ou Monsieur le Proviseur

Conformément au décret n°82-447 du 28 mai 1982, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je me rendrai à la réunion d'information syndicale organisée par les organisations syndicales FSU54, CGT éduc'action et Sud éducation vendredi 9 novembre de 13h30 à 17h à l'ESPE de Maxéville.

Recevez, Madame l'Inspectrice d'Académie/Monsieur le Proviseur mes respectueuses salutations.

Signature

Une réunion d'information syndicale
est un droit qui ne peut vous être
refusé, alors n'hésitez pas !



PUIS-JE PARTICIPER A UNE REUNION SYNDICALE ?

Usez de vos droits syndicaux ! Ils permettent rencontres, débats, prises de positions communes, formation personnelle... C'est une avancée importante de la démocratie.

Vous avez les mêmes droits syndicaux que les enseignants du 1^{er} degré : en plus des stages syndicaux (12 jours par an), vous pouvez participer à **3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire**, sur temps de travail et sans retrait de salaire.

MODALITES D'INSCRIPTION

① Transmettez votre demande d'autorisation d'absence (modèle ci-joint) auprès de votre supérieur hiérarchique (chef d'établissement ou IEN pour les AVS en PEC-CUI, ou cellule Handiscol) **une semaine avant** la date de la réunion.

(Ce n'est évidemment pas nécessaire si vous participez à la réunion sur votre temps personnel)

② Informez-nous de votre participation à la réunion, par mail à : avs.aesh.54@gmail.com

② Par « correction », informez votre école ou votre établissement de votre absence prévue.

Une attestation de présence vous sera fournie lors de la réunion.

Vous devrez la transmettre après la réunion à votre supérieur hiérarchique pour « justifier » votre absence.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de « difficultés » pour venir ou participer.

COVOITURAGE

Nous vous invitons à vous grouper pour votre déplacement. Pour cela, vous pouvez soit vous organiser « localement » soit prendre contact avec nous par mail pour faire vos propositions ou vos demandes à : avs.aesh.54@gmail.com

En précisant bien votre lieu de départ/retour et vos horaires, ainsi que vos coordonnées téléphoniques (et mail) !